

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/03/2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER

Pouvoirs :

Mme BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à M. BAUDE

M. LOUCIF a donné pouvoir à M. LETOURNEAU

Mme GUEYTE a donné pouvoir à M. FERRIER

Mme RODRIGUES a donné pouvoir à M. RODRIGUES

Mme CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Mme BLANC

M. FENNINGER a donné pouvoir à M. JOUANNETAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc INDIENNA

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	6

Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

30/25 – PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA PETITE CRÈCHE AU SEIN DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE BERNADETTE DESPRÉS

Monsieur le Maire présente le document annexé où est exposé le projet d'établissement de la petite crèche au sein de la Maison Petite Enfance Bernadette Després.

Le projet d'établissement aborde les thématiques suivantes :

- Le projet social qui a vocation à inscrire l'établissement dans son environnement social et économique ;
- Le projet d'accueil exposant les prestations d'accueil proposées ainsi que leurs modalités ;
- Le projet éducatif où figurent les grandes orientations éducatives pour assurer l'accueil, le soin, le développement et l'éveil des enfants ;
- Le projet pédagogique qui fixe les objectifs recherchés dans le cadre du projet éducatif et organise la mise en œuvre des moyens correspondants ;
- Le projet de développement durable qui construit l'action de l'établissement dans une démarche écologique globale.

Il s'agit ainsi d'un document pivot s'adressant tout à la fois aux personnels de la petite crèche, aux parents d'élèves, ainsi qu'aux institutions et partenaires. Il est unique et spécifiquement construit pour la petite crèche de Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu le projet d'établissement de la petite crèche de Semoy annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

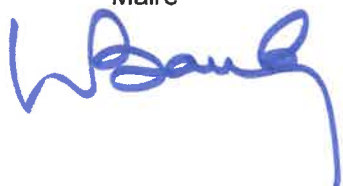
- **D'ADOPTER le projet d'établissement de la petite crèche de Semoy tel qu'annexé à la présente délibération**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution**

Fait à Semoy, le 11 mars 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Luc INDIENNA

Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : 19/03/2025

Publication numérique le : 19/03/2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification



Projet d'établissement de la petite crèche

au sein

de la Maison de la Petite Enfance SEMOY

« Bernadette Després »

Petite crèche de 20 places en fonctionnement multi-accueil

La maison de la Petite Enfance

« Bernadette Després » accueillera

- **Nom :** Une Petite crèche

Adresse : 70, rue du Bourg 45400 Semoy

Téléphone : 02 38 86 15 64

Adresse mail : multiaccueil@ville-semoy.fr

Date d'ouverture : Septembre 2025

Agrément : avis favorable médecin de PMI

Gestionnaire : Mairie de SEMOY 20, Place F. Mitterrand 45400 SEMOY

Direction de la structure petite crèche : Laurence HABERT

Educatrice de jeunes enfants diplômée d'État

Continuité de direction de la petite crèche : Gaëlle CHAMIGNON

Auxiliaire de puériculture diplômée d'État

- **Nom :** L'accueil collectif du Relai Petite Enfance intercommunal Saint-Jean de Braye, Boigny sur Bionne et Semoy et le regroupement de deux associations d'assistant(e)s maternel(le)s

Adresse : 45400 Semoy

Téléphone : 02 38 86 62 32

Adresse mail : rpeinterco@ville-saintjeandebraye.fr

Date d'ouverture : Septembre 2025

Agrément : avis favorable médecin de PMI

Gestionnaire : Mairie de SEMOY 20, Place F. Mitterrand 45400 SEMOY

Coordonnatrice RPE : Sandrine BUISSON

Educatrice de jeunes enfants diplômée d'État

Associations d'assistantes maternelles :

« Les Bout'chous » : Wafila SAOUIKI (Présidente)

« Champ d'éveil : Véronique Bauchet (Présidente)

Table des matières

Projet d'établissement de la petite crèche.....	1
Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :.....	4
1. Le projet social (Maison de la petite enfance)	6
1.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	6
1.2 Analyse qualitative et quantitative afin de créer la maison de la Petite enfance.....	10
1.3 Le champ d'action de la maison de la petite enfance retenu	11
2. Le projet d'accueil de la petite crèche	13
2.1 Les prestations d'accueil proposées.....	13
2.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	14
2.3 Les compétences professionnelles mobilisées.....	15
3. Le projet éducatif et pédagogique.....	19
3.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	20
3.2 Le soin.....	23
3.3 Le développement, le bien-être et l'éveil.....	27
3.4 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	30
3.5 Les actions de soutien à la parentalité.....	31
3.6 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	31
3.7 Les partenariats et la communication.....	31
4. La démarche en faveur du développement durable	32
5. Conclusion et perspectives	33

Projet d'établissement de la petite crèche

Etablissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :

Le projet social inscrit l'établissement dans son environnement social et économique

Le projet d'accueil présente les modalités et les prestations d'accueils proposés

Le projet éducatif présente les grandes orientations éducatives pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil des enfants.

Le projet pédagogique pose les objectifs recherchés dans le cadre du projet éducatif et met en œuvre les moyens correspondants.

Le projet de développement durable décrit comment l'établissement inscrit son action dans une démarche écologique globale.

Conformément à la réglementation, le projet d'établissement met en œuvre **la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles et tient compte des évolutions réglementaires suite à la parution **du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.**

Introduction :

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail, un outil d'information pour les parents, les personnels, les institutions et les partenaires. Il est complémentaire au règlement de fonctionnement.

Il présente les conditions d'accueil des enfants, d'un point de vue administratif, sociologique et éducatif, et constitue un support de dialogue au sein des équipes et avec les familles. Il détermine les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel et que chacun des membres de l'équipe doit s'approprier. Il a pour objectif de présenter, aux familles et aux partenaires, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Il met en œuvre la « Charte d'accueil du jeune enfants ».

Rappel :

« Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

1° Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

2° Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

3° Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

5° Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

6° Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »

& Article L.214-1 du CASF

1. Le projet social (Maison de la petite enfance)

Le projet social est l'une des composantes du projet d'établissement au même titre que les projets éducatif et pédagogique. Cependant, il tient une place particulière en tant que base de la construction de l'offre d'accueil. Il peut se définir ainsi : « Le projet social situe l'établissement dans son cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins. Il précise les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité, en relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui interviennent. Il traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités (...) » (source : Guide des Établissements d'accueil de la Petite Enfance).

Le projet social tient compte des orientations politiques de la ville.

La politique d'accueil des jeunes enfants a pour objectifs :

- De proposer aux familles une offre de mode d'accueil plus importante
- De maintenir notre qualité d'accueil des enfants et des parents
- De tenir compte de l'épanouissement du jeune enfant dans un environnement adapté
- De tenir compte des évolutions socio-économiques des familles afin qu'elles puissent concilier vie de famille et vie professionnelle

1.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1.1.1 Diagnostic local, historique de la « halte-garderie » les petits princes

Il a été créé en 1994 une halte-garderie afin de répondre occasionnellement aux familles qui avaient besoin de se libérer quelques heures de temps en temps ou qui désiraient proposer à leur enfant un cadre collectif, de découverte et de socialisation.

L'établissement géré par la mairie de Semoy 20, place F. Mitterrand sous la responsabilité du Maire, proposait 10 places au quotidien sur des créneaux de 3 heures sur 3 matinées pour les enfants de 4 mois à 4 ans. De 3 ans à 4 ans lorsqu'ils présentaient une situation de handicap.

Il a évolué régulièrement pour arriver en 2021 à une ouverture de 4 jours par semaine de 8h à 17h sur les semaines scolaires pour 14 places en agrément modulé.

Il se situait rue Gaston Rebuffat, au nord de la commune, à 15 minutes à pieds du Centre-Bourg en milieu urbain, tout en étant proche d'un petit bois appelé « la Valinière » et d'équipements sportifs et de loisirs.

La structure était composée d' :

- Une entrée avec des casiers vestiaires ainsi que le bureau de la directrice dans la même pièce
- Une pièce de vie et des rangements pour le matériel nécessaire
- Une salle de change
- Une toilette adulte

Elle bénéficiait d'un jardin clos avec des structures de jeux et un cabanon pour le matériel.

Les locaux de la structure étant intégrés à ceux de l'Accueil Collectif de Mineurs, des pièces étaient mutualisées : l'espace moteur et les pièces de repos.

Les contraintes d'aménagement et de rangement de ces 2 espaces étaient quotidiennes, chronophages, généraient beaucoup de manipulation de charges. La structure ne pouvait se développer les mercredis, vacances scolaires et après 17h (établissement occupé par l'ACM ou le Périscolaire).

Les contraintes concernant la confidentialité dans les échanges avec les familles et l'équipe étaient réelles et inévitables avec un bureau ouvert.

Les parents apportaient toujours le repas et les goûters des enfants ; il n'y avait pas de possibilité de créer un office. Compte tenu de l'évolution des besoins des familles ces dernières années, la commune a modifié, entre 2000 et 2018, le fonctionnement de la halte-garderie en passant progressivement à un multi-accueil.

Les objectifs ont été :

- De proposer aux familles un système d'accueil souple en adaptant celui-ci aux besoins de chacun (régulier, occasionnel et d'urgence)
- D'augmenter l'offre pour répondre aux demandes de journée
- De maîtriser les dépenses en assurant un meilleur taux d'occupation (passage à la PSU)

La collectivité a fait appel en 2017 à un cabinet d'expertise pour une « aide à maîtrise d'ouvrage » en vue de la création d'une structure petite enfance.

L'objectif de la démarche était d'analyser l'offre de besoins et l'offre d'accueil et d'évaluer les évolutions démographiques pour réaliser la programmation d'un futur équipement petite enfance.

1.1.2 Caractéristiques géographiques et environnementales

Semoy est une commune péri-urbaine située au Nord-Est d'Orléans. Elle est encadrée par Fleury-les-Aubrais à l'Ouest et Saint-Jean de Braye à l'Est et fait partie des 22 communes d'Orléans Métropole.

Les 778 hectares de la commune se répartissent en trois secteurs avec :

- la forêt d'Orléans et ses espaces boisés ;
- un paysage agricole façonné au siècle dernier par la vigne puis par l'arboriculture avec ses vergers de pommiers et poiriers ;
- enfin les zones urbaines pour l'habitat et l'activité économique.

Semoy a su préserver son caractère semi rural tout en favorisant un développement dynamique et harmonieux dans le respect de l'environnement.

L'habitat y est essentiellement résidentiel et accueille aujourd'hui 3 204 habitants.

A quelques minutes du centre d'Orléans, Semoy est une ville dynamique où il fait bon vivre dans un cadre naturel et champêtre.

Les Semeyens contribuent à l'attractivité et à l'animation de leur commune à travers plus de 30 associations sportives et culturelles.

Deux zones d'activités (Le Pressoir Vert au nord et Les Châteliers au sud) contribuent à l'activité économique intercommunale avec de nombreuses entreprises et artisans qui participent au développement d'un millier d'emplois.

Au cœur de Semoy, un centre bourg a été aménagé depuis une vingtaine d'années. Il accueille des commerces de proximité, des résidences et des équipements municipaux d'architecture moderne tout en proposant des espaces arborés et des aménagements paysagers qualitatifs.

1.1.3 Caractéristiques de la population :

Indicateurs démographiques et caractéristiques socio-économiques :

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2021 : 3211 contre 3107 en 2010

Nombre de familles avec enfants : 510 soit 51% des ménages de la commune

6,5% de ménages de la commune sont des familles monoparentales.

La ville de Semoy fait donc partie d'un territoire dynamique, et bénéficie de l'attractivité du bassin Orléanais.

L'emploi

En 2021 le taux d'activité des 15-64 ans est de 75%.

74% est le taux d'activité des femmes de 15-64 ans et 76% pour les hommes.

Toutefois, il reste à Semoy l'un des taux d'activité les plus faibles de ce secteur géographique. Cela est notamment dû à une part importante de personnes dites inactives et notamment les étudiants (9,9%) et des retraités (9,6%) ; en effet les 60 ans et plus représentent 23,7 % de la population globale.

1.1.4 Équipements existants :

Semoy dispose d'une grande diversité d'offre à destination des familles

Équipements sportifs

2 gymnases dont l'un avec un dojo (salle de danse, sport collectifs)

Parc de la Valinière, espace partagé (jeux pour enfants de 2 à 12 ans, city stade, boudrome, tyrolienne, table de jeux de dames, courts de tennis)

Terrain de football

Réserve forestière (Parcours sportifs, sentiers de randonnées et aire de pique-nique)

Équipements culturels

La bibliothèque municipale Georges Sand avec une salle d'exposition L'école de musique Maurice Ravel

Le centre culturel disposant de 3 salles pouvant accueillir de 30 à 250 personnes assises

Vie associative et culturelle

Il existe un tissu associatif important : comité des fêtes, comité de jumelage, amis de la bibliothèque, 18 associations sportives, 15 associations de loisirs, détente et culture, 1 association d'assistantes maternelles, 2 associations «

famille » (Leche League et AAPES association autonome des parents d'élèves de Semoy)

L'enfance, la scolarité et la jeunesse

Petite enfance/enfance

La structure petite enfance « Les petits princes » de 14 places en agrément modulé, ouverte exclusivement pendant les semaines scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h.

16 assistantes maternelles semeyennes agréées proposant des places d'accueil individuelles 1 RPE intercommunal (Saint-Jean de Braye, Boigny sur Bionne et Semoy)

Une coordinatrice et une animatrice accueillent et renseignent les parents dans leurs démarches de recherche de mode d'accueil et également les assistantes maternelles dans leur travail quotidien. (176 assistantes maternelles, dont 18 à Boigny, 18 à Semoy et 134 à SJB)

2 associations d'assistantes maternelles qui utilisent les lieux où s'effectuent les accueils collectifs du RPE

1 micro-crèches de 10 unités chacune implantées sur le territoire de la commune ouvertes de 7h30 à 19h

La scolarité

1 école maternelle (6 classes)

1 école élémentaire répartie sur 2 sites, de 10 classes

1 accueil périscolaire

1 restaurant scolaire géré par la mairie accueille les enfants le midi

La jeunesse

1 Accueil Collectif de Mineurs : accueil des enfants de 3 ans (scolarisés) à 10 ans

1 structure appelée "Tono" accueille des adolescents de 11 à 17 ans

1.1.5 Situation familiale des ménages

Concernant plus spécifiquement les enfants de moins de 3 ans, on s'aperçoit que dans l'Est Orléanais, leur nombre a augmenté entre 2009 et 2014 (+ 163 enfants, soit une progression moyenne annuelle de 1,33 %) mais dans des proportions légèrement inférieures à celle de la population globale.

Les communes qui ont vu la plus grande progression du nombre d'enfants sont celles Chanteau, et Marigny. En moyenne sur ce territoire, 4,2 % de la population a moins de 3 ans, à Semoy, ces enfants représentent 2,6 % de la population communale en 2014, soit une des proportions les plus faibles.

Ainsi, au vu des indicateurs présentés, la population nouvelle sur la commune de Semoy est constituée de familles avec de grands enfants et des enfants qui sont partis du foyer.

L'enjeu est donc de pouvoir proposer des conditions favorables à l'installation de jeunes ménages afin d'assurer un rajeunissement de la population.

Entre 2019 et 2025, un programme global de construction dans la ZAC du Champ Prieur sur un périmètre de 12,8 ha est lancé. Il consiste en la réalisation de 255 logements environ (programme ZAC, favoriser l'installation de jeunes ménages et diversification programmatique (accession à la propriété, locatif privé et locatif social)) répartis comme suit :

- 38% de terrains à bâtir de superficies variant de 300 à 600m2 environ pour des maisons

individuelles

- 25% de maisons individuelles groupées
- 33% de petits collectifs
- 4% d'habitats intermédiaires

La totalité des maisons individuelles est en accession libre.

- 36% des maisons groupées sont proposées en logement locatif social et un îlot sera en béguinage accession (destiné à des personnes âgées)
- 100% des logements intermédiaires seront des logements sociaux

Cela permet donc de réaliser 30% de logement social sur l'ensemble de la ZAC

1.2 Analyse qualitative et quantitative afin de créer la maison de la Petite enfance

- *Au niveau de la structure petite enfance existante :*

Le taux d'occupation de la structure petite enfance existante est bon.

Les familles sont demandeuses d'une extension de créneaux (jours et amplitude horaire) afin de répondre à leurs contraintes professionnelles.

Les locaux partagés avec l'ACM ne permettent ni une extension d'horaires ni une extension de la capacité d'accueil.

Les locaux ne sont pas adaptés à la petite enfance, il n'y a pas de dortoirs fixes (aménagement et déménagement par l'équipe tous les matins et tous les soirs).

Il n'y a pas de bureau fermé.

Il n'y a pas de possibilité de fournir les repas (pas de cuisine pour réceptionner et réchauffer les plats).

L'unique salle de change est trop petite.

- *Au niveau de l'accueil collectif RPE et regroupement associations assistantes maternelles*

Depuis 2020, il n'y a plus de lieu dédié à cet accueil comme auparavant. En attendant la construction de cette maison de la petite enfance avec un espace identifié, les accueils collectifs et les regroupements des associations d'assistantes maternelles se font soit dans des locaux destinés au plus de 3 ans avec des contraintes liées au mobilier et à l'organisation, soit dans un gymnase.

A vu de tous ces éléments l'étude du cabinet d'expertise a démontré la faisabilité de la création d'un établissement petite enfance à Semoy.

De plus, en termes d'environnement la collectivité se positionne comme une commune avec un fort engagement écoresponsable. Elle est engagée dans la transition. Son objectif a été de mettre en œuvre un Plan d'Action de Descente Énergétique (PADE) dans 3 différents domaines : l'alimentation, le transport et l'énergie.

Pour la maison de la petite enfance, elle s'est engagée en adhérent au Label Ecolo crèche (Label Vie), label de développement durable dédié à la petite enfance.

La collectivité cherche à réduire son impact sur l'environnement, et souhaite améliorer la qualité de vie des enfants et professionnels ; c'est pourquoi le choix pour un bâtiment en paille s'est imposé et une grande vigilance est apportée au choix des matériaux de construction, d'aménagement intérieur et extérieur, de décoration, du mobilier, des jouets.

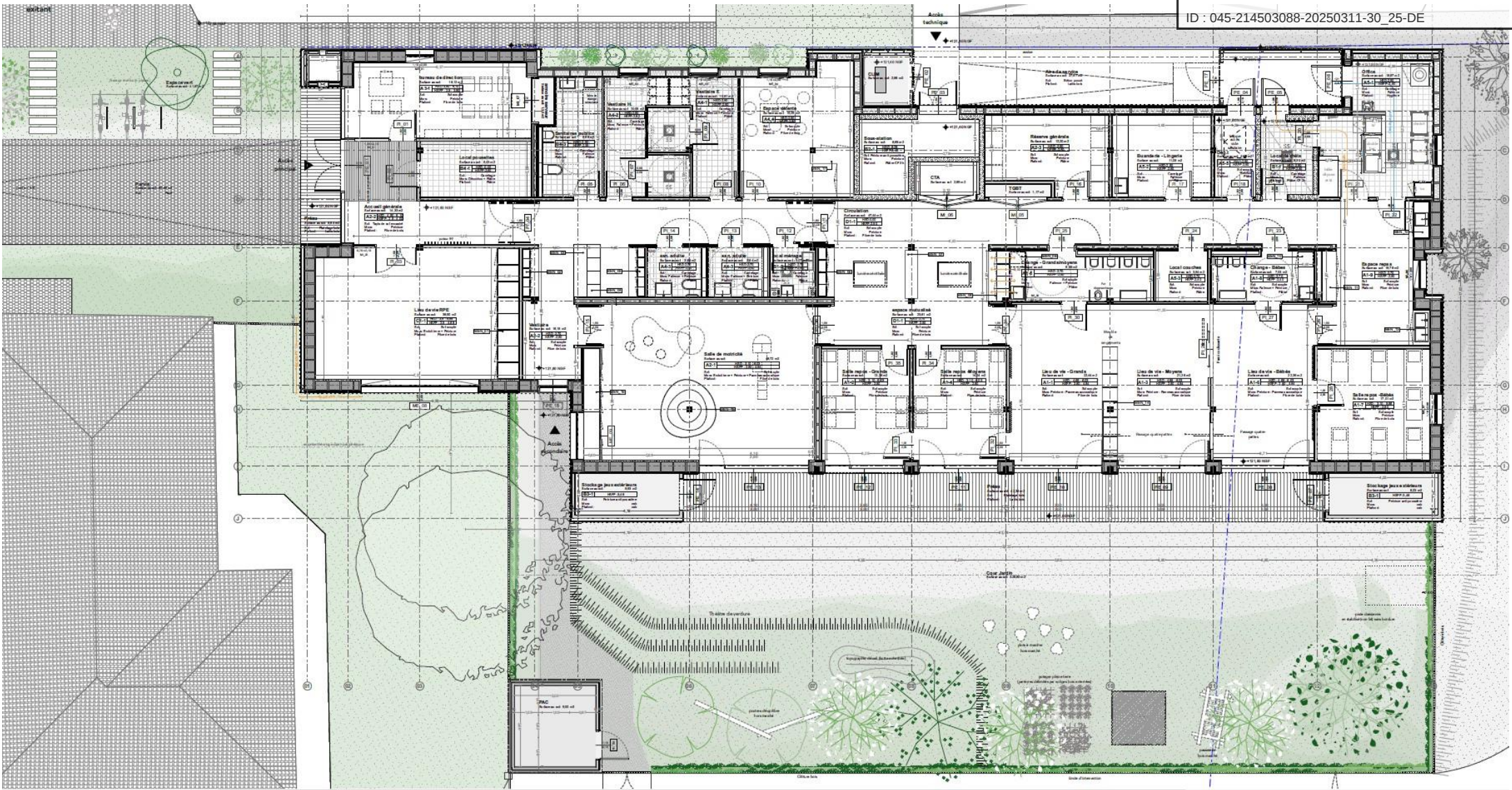
1.3 Le champ d'action de la maison de la petite enfance retenu

- Proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille en privilégiant le bien-être et le respect des rythmes de l'enfant.
- S'adapter aux besoins diversifiés des familles en matière d'accueil : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence en développant l'offre d'accueil de 14 à 20 places de 8h à 18h au-delà des semaines scolaires
- Jouxter la petite crèche et RPE/Associations assistantes maternelles dans l'idée de créer une maison de la petite enfance et de développer des liens entre équipes pour gommer l'isolement et créer le partage
- Favoriser les échanges de savoir-faire et de savoir-être professionnels, de compétences entre professionnel(le)s des différents secteurs de l'accueil collectif et individuel et permettre plus facilement des rencontres autour de projets communs
- Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats
- Inscrire le pôle petite enfance dans une démarche écoresponsable tant au niveau bâtementaire que dans l'organisation et le fonctionnement au quotidien
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale et développer des actions de parentalité (à plus long terme)

Envoyé en prefecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250311-30_25-DE



ID : 045-214503088-20250311-30_25-DE



Organisation architecturale :

Bâtiment de 500 m².

1 salle pour le Relai Petite Enfance et l'association d'assistantes maternelles (accueil des enfants, assistants maternels et animatrice)

1 salle de motricité partagée petite crèche et RPE pour répondre aux besoins psychomoteurs des moyens/grands

1 local poussette dans le bâtiment Sanitaire public enfants/adultes

Petite crèche :

Aménagement de 2 unités de vie (bébés et moyens-grands) spacieuses, lumineuses et confortables permettant d'accueillir les activités éducatives et pédagogiques

1 salle de repas (et d'activité) pour les moyens-grands.

Les espaces bébés et moyens-grands communiquent directement entre eux et sur le jardin.

Le vestiaire moyens-grands a un accès direct au jardin afin de faciliter l'utilisation de l'espace extérieur toute l'année.

Le jardin est pensé comme un lieu de vie à part entière ; il est aménagé de manière à favoriser les interactions avec la nature. Des éléments et des structures de jeux y sont répartis.

3 dortoirs, 2 salles de change mais aussi une cuisine satellite, une lingerie et les locaux réservés au personnel (vestiaires, bureau, salle de repas/repos).

2. Le projet d'accueil de la petite crèche

2.1 Les prestations d'accueil proposées

La structure a une capacité d'accueil de 20 places et est gérée par la mairie de Semoy 20, place François Mitterrand, sous la responsabilité du Maire.

La structure accueille de façon temporaire les enfants semoyens ou hors-commune (sous conditions) à partir de 4 mois (période d'adaptation réalisée) jusqu'à 4 ans.

Elle est dénommée « petite crèche » en raison de sa capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places fonctionnant en multi-accueil (accueil régulier, occasionnel et d'urgence)

16 en régulier

4 en occasionnel

La petite crèche est ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi. Elle est fermée les jours fériés, 4 semaines en été, 1 semaine à chaque vacance scolaire, le vendredi qui suit l'ascension, le lundi de Pentecôte et la semaine entre Noël et le nouvel an.

Elle accueille en priorité les enfants dont les parents sont domiciliés à Semoy.

La participation financière des familles s'effectue conformément au barème de la CNAF et à ses modalités de calcul. En contrepartie, l'organisme gérant les prestations familiales versent une aide au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille (taux d'effort). Ils sont révisables chaque année au mois de janvier et à chaque renouvellement de contrat.

Le montant de la participation familiale est soumis à un plancher et à un plafond de ressources mensuelles fixées en début d'année civile par la CNAF.

La participation financière demandée à une famille dont un enfant est en situation de handicap est moindre, le barème national prévoit l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

Est proposé :

- un accueil régulier contractualisé.

L'enfant est accueilli régulièrement sur une période prévisible à l'année. Un contrat d'accueil est signé entre l'établissement et les parents pour organiser la présence de l'enfant. Ce contrat est établi sur une période déterminée et réservée par les parents. La participation familiale se règle par mensualité à terme échu. Tout dépassement horaire est facturé en temps supplémentaire au tarif horaire de la famille

- un accueil occasionnel.

L'enfant est accueilli au minimum 2 heures, ponctuellement en fonction des places disponibles.

La famille réserve un temps d'accueil sur une période déterminée selon ses souhaits. Selon les disponibilités de la structure, il est possible que des parents n'obtiennent pas entièrement satisfaction, ou se voient proposer une autre plage horaire d'accueil.

- un accueil d'urgence.

Devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles. L'accueil d'urgence est limité à une semaine. Au-delà, conformément au décret du 7 juin 2010, une répartition de ces places pourra être réalisée en fonction des besoins des familles et des possibilités du multi accueil.

L'établissement garantit des places pour des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et / ou bénéficiaires de prestations sociales en accord avec l'article 2324-1 du code de la santé publique.

2.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, la structure facilite l'accès et l'intégration des enfants pouvant nécessiter une attention particulière.

Cependant les enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques seront accueillis dans la structure dans la mesure où leur handicap est compatible avec la vie de la structure.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place avec les familles, le référent « santé et accueil inclusif » de la structure et la/le responsable de la structure.

Le bâtiment dans sa globalité a l'accessibilité PMR.

2.3 Les compétences professionnelles mobilisées

Rappel : « Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, du concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel ».

Article R.2324-38 du CSP

2.3.1 L'équipe et les intervenants

La petite crèche compte une équipe de 7 agents, diplômés et qualifiés, salariés de la mairie de Semoy.

Effectifs de la petite crèche :

Afin de répondre aux décrets, le personnel employé est :

- 1 directrice EJE
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 CAP accompagnement éducatif
- 1 EJE de terrain
- 1 agent polyvalent (qualifié CAP accompagnement éducatif)

Les professionnel(le)s internes à la structure

Le (La) responsable.

Titulaire du diplôme d'état d'éducatrice(eur) de jeunes enfants, son rôle est de conduire le projet d'établissement (projet d'accueil, social et développement durable, éducatif et pédagogique), d'encadrer et d'animer une équipe pluridisciplinaire et de gérer quotidiennement, administrativement, financièrement et logistiquement l'organisation et le fonctionnement de la structure. Il/Elle organise et garantit la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans l'établissement. Elle/il veille à la santé, à la sécurité, à la prévention médico-sociale, à l'éveil, au développement, à la socialisation et au bien-être des enfants accueillis.

L'éducatrice(eur) de jeunes enfants.

Titulaire du diplôme d'éducatrice(eur) de jeunes enfants, elle/il contribue à l'élaboration et à l'animation du projet éducatif et pédagogique en collaboration avec les autres professionnel(le)s. Elle/il accompagne au quotidien l'enfant dans son développement, s'assure de son éveil et de son bien-être au sein du groupe. L'éducatrice(eur) de jeunes enfants favorise le lien avec les familles en créant une relation de coéducation dans le respect de leur histoire familiale, sociale et culturelle.

L'auxiliaire de puériculture.

Diplômé(e) d'état, l'auxiliaire de puériculture accueille le groupe d'enfants en collaboration avec l'équipe. Elle/il accompagne les enfants dans leurs activités de soins et d'éveil en créant un climat affectif favorable au développement et au bien-être de chacun. Elle/Il est attentive à toute modification de leur état de santé. Elle/il accueille et accompagne les familles au quotidien.

L'agent « CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

L'agent AEPE est diplômé du certificat d'aptitudes professionnel(le)s (CAP)

En collaboration avec l'équipe elle/il participe à la mise en place de conditions relationnelles et matérielles favorables à l'épanouissement de chacun des enfants. Elle/ Il accueille et accompagne les familles au quotidien.

L'agent polyvalent.

Elle/Il assure au quotidien la gestion des repas dans le respect des normes d'hygiène alimentaire en vigueur en collectivité (HACCP) et la distribution des repas pour les enfants. Ses missions visent à maintenir la propreté et l'hygiène de la cuisine, des espaces où s'organisent les repas, et d'une façon générale de tous les espaces de la petite crèche. Il/elle gère l'entretien courant du linge et du matériel de la structure.

L'agent est présent auprès des enfants le reste du temps. En outre, l'agent participe à la vie institutionnelle de l'établissement (réunions, journées pédagogiques...).

Attitudes et postures professionnelles :*La bientraitance*

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, positive, destinée à prévenir les « douces violences », à être bienveillant vis-à-vis des enfants, des parents, mais aussi de l'équipe et de soi-même.

Le respect de l'enfant (physique, psychologique, affective) est primordial et est mis en actes au quotidien par les professionnel(le)s.

L'observation

L'observation est une notion clé dans la posture des professionnel(le)s de la petite enfance car elle permet d'identifier les besoins individuels et collectifs des enfants, d'analyser des situations et d'adapter les réponses apportées. L'observation est nécessaire pour connaître les enfants, comprendre certaines réactions, notamment celles qui inquiètent, repérer d'éventuelles difficultés.

Les constats issus des temps d'observation formelle sont partagés en équipe afin de permettre aux professionnel(le)s de prendre du recul et d'analyser les situations et les pratiques de manière objective, et ainsi adapter les réponses aux besoins des enfants et de leur famille.

Les valeurs et la parole commune.

Chaque membre de l'équipe a bien sûr ses compétences propres, ses domaines d'appétence, sa particularité. Toutefois, l'équipe porte une même parole afin d'être cohérent et ainsi sécurisant pour les enfants et les parents.

L'équipe garantit l'égalité entre les enfants et les familles et porte l'engagement pour le service public. Les professionnel(le)s doivent respecter la discrétion professionnelle afin de garder confidentielles certaines informations et de garantir la relation de confiance avec les familles.

Les professionnel(le)s externes à la structure*Le référent « santé et accueil inclusif ».*

Il assure le suivi préventif des enfants accueillis, veille à leur état de santé et à leur adaptation dans la structure. Il veille à l'application des mesures d'hygiène générale et sur les mesures à prendre en cas d'épidémie.

Il définit les différents protocoles d'action obligatoires. (Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants) les PAI (protocole d'accueil individualisé).

Il travaille en collaboration avec l'équipe de la structure, les professionnel(le)s du service départemental de la PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

20h annuel dédiées à ce travail.

Les agents d'entretien de la maison de la petite enfance

Des agents d'entretien nettoient régulièrement les locaux de la maison de la petite enfance. (Hors petite crèche)

Les agents techniques.

Les agents techniques participent à l'entretien matériel des bâtiments et du jardin.

2.3.2 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'organisation des temps de travail (Prévision)

L'ensemble des membres de l'équipe travaille 37,5 heures par semaine :

Les professionnel(le)s auprès des enfants ont des horaires fixes avec un roulement.

- _ 1 en journée continue (pause de 20mn)
- _ 2 avec 1h de pause
- _ 2 avec 45mn de pause
- _ 1 agent polyvalent en journée continue (pause de 20mn)
- _ 1 responsable de la structure avec 45mn de pause

La communication et la concertation au sein de l'équipe

La communication et la concertation au sein de l'équipe de la structure sont essentielles pour garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant, pour agir en cohérence afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant et à sa famille.

La communication au sein de l'équipe passe également par les échanges informels qui constituent une part non négligeable de la transmission d'informations. L'équipe doit être une instance cohérente et solidaire, le passage de relais est donc primordial pour que chacun puisse compter sur son collègue en cas de besoin.

La gouvernance partagée ou « le faire ensemble »

La mise en place de missions transversales permet de valoriser les compétences particulières des membres de l'équipe et de créer des ressources pour les professionnel(le)s.

- un référent Semaine de la Petite enfance
- un référent « bibliothèque »
- un référent « suivi de la pharmacie »
- un référent pour la construction d'outils ludiques
- l'élaboration du projet d'établissement
- la réactualisation des protocoles (nettoyage des jouets...)

Différents outils sont mis en place au sein de la structure pour favoriser cette communication :

Le cahier de transmission/ feuille journalière :

Le cahier de transmission est un outil de communication interne à l'équipe. Il en existe un par lieux de vie.

Il permet de partager des informations transmises par les parents et celles à transmettre aux parents. Cela permet de garantir la continuité d'accueil de l'enfant.

Sont également notés le déroulement de la journée et les évolutions notables des enfants.

L'ensemble des membres de l'équipe doit prendre régulièrement connaissance du cahier afin de saisir toutes les informations.

L'affichage dans la salle du personnel.

Divers documents et informations sont à disposition dans la salle du personnel : affichage d'informations diverses, formations, plannings, courriers, fiches horaires, etc.

Les réunions informelles.

Si nécessaire, une réunion aura lieu pendant le temps de sieste afin d'échanger sur les enfants, le groupe, communiquer formellement les informations, rendre compte des observations et analyser. Un bref compte-rendu de cette réunion hebdomadaire sera noté sur un cahier de transmission et disponible pour que tous les professionnel(le)s puissent en prendre connaissance.

Les réunions d'équipe bimestrielles

Une réunion de l'ensemble de l'équipe a lieu tous les deux mois après la fermeture de la structure (18h). L'ordre du jour est affiché en amont dans la salle du personnel. Cette réunion est animée par la directrice de l'établissement et vise à mettre en vie le projet pédagogique (notamment en affinant certains axes prioritaires), transmettre des informations globales, construire les projets et les programmes d'activités à venir, réajuster le fonctionnement quotidien et échanger autour de situations d'enfants et de familles.

Les journées pédagogiques.

A l'ouverture de ce nouvel établissement 2 ou 3 journées seront mises en place. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe et la structure est fermée au public. Elles ont pour but d'évaluer le projet pédagogique, organiser les projets, échanger sur diverses notions et modes d'organisation, travailler de manière approfondie sur une thématique prioritaire, afin de toujours veiller à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

2.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Actuellement 6 heures/an d'analyse de la pratique professionnelle avec la présence d'une psychologue sont mises en place afin de permettre à l'équipe d'analyser sa pratique quotidienne, se questionner et échanger autour des comportements des enfants, trouver collectivement une réponse adaptée.

Afin d'accompagner le développement des compétences professionnelles, un plan de formation pluriannuel sera co-élaboré par la/le responsable de l'établissement (en lien avec les souhaits des personnels et les nécessités de la structure au regard des objectifs du projet d'établissement), le service prévention et le service ressources humaines.

Le plan de formation intègre deux dimensions complémentaires :

- D'une part les actions de formations permettant aux professionnel(le)s de répondre aux objectifs et axes prioritaires du projet d'établissement
- D'autre part les actions de formation répondant aux volontés individuelles des professionnel(le)s dans le cadre de leur évolution de carrière et de compétences.

Les personnels ayant suivi une session de formation sont amenés à partager à l'équipe les apports et les outils de cette formation.

2.3.4 L'accueil de stagiaires et apprentis

La structure accueille des stagiaires après accord du gestionnaire. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la (du) responsable et confiés à un tuteur, professionnel de la structure.

Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et le gestionnaire. Les stagiaires doivent fournir une attestation notifiant qu'ils sont à jour du calendrier vaccinal obligatoire et doivent se soumettre au contrôle du casier judiciaire B2.

Les documents sur l'établissement sont mis à disposition des stagiaires.

3. Le projet éducatif et pédagogique

« 2° Un projet éducatif. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ».

Article R.2324-29 du CSP

Les **orientations éducatives** qui animent et guident notre travail sont :

➤ **Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille afin de créer une sécurité affective en :**

Contribuant au bien-être de l'enfant

- En favorisant leur développement socio-affectif et psychomoteur
- En respectant le rythme de chaque enfant
- En mettant en place un accompagnement personnalisé
- En répondant à ses besoins au quotidien
- En l'accompagnant vers l'autonomie et la socialisation

Contribuant à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant

- En lui offrant un environnement adapté par l'aménagement de différents espaces
- En donnant une place forte et privilégiée à la nature, l'espace et l'environnement extérieur
- En lui proposant des ateliers adaptés qui stimulent son développement sensoriel et son imaginaire

Accompagnant la fonction parentale

- En favorisant le travail en concertation avec les parents
- En développant un rôle d'écoute et de conseil
- En cultivant le respect de la personne, de son histoire, et de sa singularité

➤ **Privilégier le vivre ensemble en :**

- Favorisant la mixité sociale et culturelle
- Articulant l'attention portée à l'enfant en tant qu'individu et sa place au sein du collectif
- Favorisant la concertation, l'échange et le partage entre l'ensemble des acteurs (Pôle petite enfance)

Les **objectifs éducatifs**

➤ **Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échange répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.**

- Aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle : développement de la structure à 20 places, accueil de parents qui travaillent, en insertion ou recherche d'emploi, accueil d'urgence
- Apporter un soutien à la parentalité : accompagner les parents au quotidien (conseils, écoute, orientation...), individuellement et collectivement
- Permettre aux parents de participer lors de manifestations, sorties

➤ **Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie.**

Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant en :

- Respectant le rythme individuel de chaque enfant en tenant compte de son développement et en concertation avec ses parents
- Mettant en œuvre les conditions favorables de séparation
- En intégrant un système de référence auprès de l'enfant et de sa famille.
- Favoriser l'éveil (accompagner le développement moteur de l'enfant, l'acquisition du langage, le jeu...) et l'ouverture sur le monde en développant les actions tournées vers l'extérieur (utiliser les infrastructures proches : bibliothèque, jardin et aire de jeux, commerces, RPE...)

➤ **Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.**

- Renforcer la cohésion de l'équipe au service de l'intérêt de l'enfant et de sa famille.
- Développer un travail en réseau avec les différents partenaires (Association d'assistante maternelle, école maternelle, RPE, sous la forme d'ateliers communs, de temps festifs)
- Juxter la petite crèche et le RPE/Associations assistantes maternelles dans l'idée de créer un pôle petite enfance et développer des liens entre équipes pour gommer l'isolement et créer le partage
- Favoriser les échanges de savoir-faire et de savoir-être professionnels, de compétences entre professionnel(le)s des différents secteurs de l'accueil collectif et individuel et permettre plus facilement des rencontres autour de projets communs
- Accompagner les enfants et les parents à appréhender de manière sereine et attentionnée l'entrée dans la scolarité.

➤ **Créer un lieu de vie (Maison de la petite enfance) écoresponsable**

Bâtiment durable, matériaux écoresponsables et aménagements intérieur et extérieur avec des matériaux bio-sourcés

- Pour la préservation de la santé des enfants, des professionnel(le)s et de l'environnement

➤ **Soutenir et reconnaître les professionnel(le)s**

- Donner aux professionnel(le)s les moyens d'accomplir leurs missions dans ce travail dit du « care » qui consiste à prendre soin, à accueillir de très jeunes enfants.
- Assurer le bien-être au travail.

3.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

3.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

La notion de référence, un outil pour les repères et la continuité.

La mise en place d'un système de référence assure un repère pour l'enfant, le parent et le/la professionnel(le). La personne de référence est une figure d'attachement pour l'enfant dont il a besoin pour construire son autonomie dans un cadre sécurisant, rassurant et stable.

Le besoin d'attachement varie en fonction de l'âge, du développement des capacités cognitives de l'enfant et des réponses qu'il obtient lorsqu'il tente d'obtenir du réconfort.

La première figure d'attachement pour l'enfant est bien évidemment le parent (la personne maternante), c'est pourquoi l'entrée d'un enfant dans un établissement d'accueil est toujours délicat, car il peut provoquer de l'anxiété, une perte de repère. Restaurer son sentiment de sécurité implique que l'enfant se crée une figure d'attachement « de substitution » : le/la professionnel(le) de référence. Il s'agit d'un lien d'attachement sécurisant, qui garantit une certaine sociabilité car il donne à l'enfant la sécurité nécessaire pour s'ouvrir aux autres.

Pour favoriser la naissance du lien d'attachement entre un enfant et un/une professionnel(le), une période d'adaptation, de familiarisation progressive est nécessaire. C'est à ce moment-là que la notion de référence prend tout son sens car la personne référente interviendra dans une relation privilégiée entre l'enfant et son parent. La référence garantit alors une continuité et une stabilité dans l'accueil de l'enfant. Elle permet une relation de confiance entre l'enfant, sa famille et la référente. Cette(ce) dernier(e) accompagne l'enfant au quotidien, assure son suivi, elle/il est l'interlocutrice(eur) privilégié(e) de l'enfant, de sa famille mais aussi des autres membres de l'équipe par rapport à la situation de l'enfant en question.

La référence ne signifie pas qu'il y a une relation exclusive entre l'enfant et la référente ; il ne s'agit pas de créer une relation de dépendance, bien au contraire, il s'agit de permettre à l'enfant de grandir et de prendre son indépendance grâce à une sécurité affective assurée. Les autres professionnel(le)s de la section sont également en relation avec l'enfant et sa famille. Chaque référent travaille avec un ou plusieurs suppléants pouvant prendre le relais en cas d'absence.

L'organisation du système de référence Pédagogie visée « L'attachement » Emmie Pickler.

La désignation du (de la) professionnel(le) qui sera référente de l'enfant et de sa famille se décide en concertation avec l'équipe.

Tout au long de la période d'adaptation, la personne de référence est présente et médiatise ces temps.

Pendant les temps d'accueil de l'enfant, dans la mesure du possible c'est la référente qui prodigue les soins à l'enfant, elle/il veille à son suivi, son évolution.

Chaque année, les professionnel(le)s vont « suivre » les enfants afin de garantir cette continuité dans la référence.

La période d'adaptation permet de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment sensible pour l'enfant et pour ses parents, se passe en douceur et soit la plus apaisée possible.

L'adaptation doit être progressive c'est-à-dire qu'au cours de la première semaine, parents et enfants se familiarisent ensemble et peu à peu à la structure. Il s'agit d'une période de transition pour favoriser l'intégration progressive de l'enfant dans la structure.

Les informations communiquées par les parents permettent à l'équipe de prendre l'enfant en charge dans le respect de son rythme et ses habitudes.

L'adaptation

En moyenne, une adaptation s'effectue sur 1 ou 2 semaines et sera réajustée en fonction des réactions de l'enfant et/ou des parents. Elle permet la découverte de tous les moments clés de la journée.

L'objet transitionnel



Appelé communément « doudou » il permet à l'enfant de faire le lien entre son environnement familial et son nouveau lieu de vie. Il apaise, sécurise et représente symboliquement le parent absent. Quand l'enfant n'a pas d'objet transitionnel (parce qu'il est accueilli petit ou parce qu'il n'en a pas besoin tout simplement) la famille est incitée à apporter un tissu, une peluche, un foulard qui porte l'odeur de la maison.

Ces objets sont à disposition des enfants tout au long de la journée dès lors qu'ils en ont besoin.

3.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Principe 8 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La création de ce nouvel établissement est le résultat d'une réflexion de toute l'équipe éducative et municipale qui a opté pour un bâtiment bois/paille aux matériaux écoresponsables et bio-sourcés :

- Avec des espaces de vie modulables afin de pouvoir proposer régulièrement des moments communs à toutes les tranches d'âges et des moments séparés en fonction des besoins et des âges
- Et qui met l'accent sur la nécessité d'accéder facilement au jardin pour faire de ce lieu un espace de vie au quotidien tout comme les salles intérieures.

Les espaces de vie bébé/petits et l'espace de vie moyen/grands sont communiquant par un système de cloison amovible. Des moments « âges mélangés » seront proposés au quotidien pour créer et enrichir les échanges entre enfants. A l'inverse, le calme, la baisse de sollicitations nécessaire aux tout-petits sera mise en place dès que nécessaire afin de respecter leur rythme.

La journée est rythmée par différents temps inhérents aux enfants en bas âge : repas, sommeil, changes, ateliers, mais rien n'est jamais figé et permet grâce à l'observation d'adapter la prise en charge.

Deux orientations éducatives phares sont mises en œuvre : l'éveil moteur et l'éveil à la nature. La motricité libre est mise en application dès l'entrée de l'enfant dans la structure après avoir été abordée avec les parents. Le tout-petit est toujours positionné dans des postures sécurisantes et qu'il aura acquises seuls au fil de ses expériences.

Les plus grands accéderont à des modules de motricité ou divers engins (draisiennes, tricycles etc) seuls, c'est à dire quand ils auront soit atteints la taille suffisante soit la maturité suffisante.

Au quotidien, en toutes saisons les enfants jouent dehors dans des vêtements adaptés.

Une salle de motricité assurera aussi les besoins moteurs des enfants.

Dans chaque pièce des adultes « phares » sont les points d'ancrage des enfants.

Ils sont statiques, voient les enfants et sont vues par eux. La sécurité affective est assurée.

Des pôles de jeux et ateliers en libre accès sont proposés au quotidien, en alternant les domaines d'éveil.

C'est le rôle des professionnel(le)s de décider des espaces à aménager ; pour favoriser la créativité, l'imagination, l'expérimentation les enfants mélangent les jouets, objets et circulent dans tous les espaces proposés. Ils pratiquent l'itinérance ludique.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou aux besoins spécifiques (maladies chroniques) Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, la crèche facilite l'accès et l'intégration de l'enfant pouvant nécessiter une attention particulière dès lors que l'accueil peut être organisé en collectivité.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est organisé conjointement avec la famille, le médecin et les professionnel(le)s de la structure de façon à répondre à ses besoins et en tenant compte de ses particularités. Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place lorsque l'état de santé d'un enfant exige que l'équipe de la structure adapte son accueil en collectivité ou lorsque l'enfant peut avoir besoin d'un traitement d'urgence pendant son temps de présence au sein de la collectivité. Il est défini avec la famille, le médecin de l'enfant, le RSAI de la petite crèche et la directrice de la structure. Pour faciliter le bien-être de l'enfant, l'accès à d'éventuels intervenants extérieurs peut se mettre en place (kinésithérapeute, psychologue). Le PAI est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la santé de cet enfant.

Sur le plan éducatif, l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques participe à la volonté de faire de la petite crèche un lieu d'apprentissage de la différence et de la tolérance. Les professionnel(le)s participent en lien avec la psychologue et le RSAI au dépistage précoce des troubles du comportement.

3.2 Le soin

3.2.1 L'alimentation

Le temps de repas, un temps éducatif

Le temps de repas est un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges, de découvertes et d'interactions.

Le repas répond :

- à un besoin physique : celui de manger et de boire sainement ;
- à un besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs
- au plaisir de manger
- au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux.

Il vise également des objectifs sociaux en permettant aux enfants de :

- découvrir la richesse des échanges et la convivialité ;
- apprendre les règles de vie collective et sociale (politesse : merci, s'il-te-plaît...) ;
- développer son autonomie, apprendre à manger seul.

Le petit déjeuner est pris avant l'arrivée à la petite crèche. Les repas du midi et les goûters sont fournis par la structure. Ils sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide. Les formes alimentaires sont adaptées aux capacités des enfants : les aliments sont soit moulinés soit coupés en morceaux. Les repas sont équilibrés et adaptés à l'âge des enfants (diversification alimentaire). Les repas moulinés se composent d'un plat principal, d'un laitage et d'un dessert ; les enfants pouvant manger des morceaux ont, en plus, une entrée.

Afin de sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire de leur enfant, le menu de la semaine est à leur disposition dans le hall d'accueil. Il est également affiché dans la cuisine et dans la salle de repas des enfants.

L'organisation pédagogique des temps de repas

Le déjeuner pour la section « bébés »

Pour les bébés, l'équipe ajuste l'heure des repas en fonction de la dernière prise alimentaire. L'enfant prend son repas dans les bras des professionnel(le)s tant qu'il est au biberon. Pour une meilleure installation, l'équipe utilise un fauteuil. Pour les enfants de moins d'un an, le service propose un lait infantile. Les parents ont la possibilité de fournir un autre lait s'ils le désirent, y compris le lait maternel à partir du moment où son transport respecte scrupuleusement la chaîne du froid.

L'alimentation est déterminée en fonction de l'âge de l'enfant par les parents afin d'avoir une continuité avec les habitudes alimentaires de la maison.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire à la cuillère, il est installé confortablement dans un transat. Progressivement et suivant l'évolution de son tonus et de sa capacité à se tenir assis, l'enfant est positionné dans un siège de repas. L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant pour introduire progressivement, en concertation avec les parents, l'utilisation du gobelet avec anses pour boire et lui permettre de découvrir par lui-même l'usage de la cuillère.

Le déjeuner pour les « moyens-grands »

Chez les moyens-grands, le temps du repas est précédé d'un temps de retour au calme (histoires, chansons, comptines, jeux de doigts...).

Le déjeuner a lieu vers 11h45 et s'organise en fonction du rythme des enfants et du service, et n'excède pas 45 minutes. Il s'agit de limiter l'attente au maximum pour que le moment du repas reste un temps de plaisir et de convivialité pour les enfants et non pas un temps fatiguant et bruyant.

Les enfants sont répartis sur plusieurs tables car un petit nombre d'enfants favorise le calme et la convivialité du repas.

Le chariot de repas doit comporter l'ensemble des éléments nécessaires du début à la fin du repas afin que la/le professionnel(le) de chaque table gère ce temps de repas.

Pendant le service, la « priorité » est donnée aux enfants d'âge « moyen » qui se fatiguent plus vite et dont la capacité de concentration est moindre.

L'équipe poursuit le travail amorcé chez les bébés avec l'utilisation des chaises repas.

Le goûter pour les « moyens-grands »

Le goûter a lieu vers 15h40 et se termine à 16h.

Le goûter a lieu vers 15h40 et se termine à 16h.

Les anniversaires peuvent être fêtés. Si la famille le désire, elle peut apporter un gâteau industriel simple, dans son emballage pour la traçabilité (type Savane)

Un gâteau maison pourra aussi être réalisé au sein de l'établissement.(emballages gardés pour la traçabilité)

La posture pédagogique pendant les repas

Le repas est un temps fort de la journée. Les enfants traduisent de la fatigue, de l'impatience et donc des réactions diverses que les adultes doivent canaliser. Il appartient à l'équipe de veiller à la mise en place d'une ambiance propice au plaisir.

Une/un professionnel(le) référent(e) est assis(e) à chaque table afin de partager le repas avec les enfants et les accompagner à manger seul. Afin de montrer l'exemple, l'adulte reste assis à table et peut prendre son repas tout en gérant son groupe.

Lors du repas, chaque enfant porte un bavoir. Les doudous et tétines peuvent être posés à proximité de l'enfant. L'équipe favorise l'autonomie. Il met son bavoir seul, mange seul, se débarbouille seul avec un gant quand le repas est terminé, mais s'il a envie ou besoin d'aide, l'adulte est là pour l'aider.

Une place est attribuée à chaque enfant, c'est un repère. Si deux enfants sont d'accord ils peuvent inter changer.

Les enfants sont servis en assiette. Les professionnel(le)s séparent la viande des légumes pour permettre à l'enfant d'identifier chaque goût et chaque texture. Elles/ils en décrivent aussi le contenu quand elles/ils posent l'assiette devant l'enfant.

Le service en petites quantités est privilégié afin d'éviter le gâchis alimentaire. Les professionnel(le)s invitent les enfants à goûter à tous les plats, l'enfant est respecté.

Les professionnel(le)s invitent les enfants à manger avec leur cuillère. Certains enfants aiment toucher la texture des aliments, cela fait partie de la découverte.

Même si l'enfant peut faire de nombreuses expériences pendant le repas, pour que ce moment reste convivial et agréable pour tous, certaines règles sont instaurées pour le respect de tous et éviter les débordements : rester assis, éviter trop de bruit, éviter les jeux d'eau, respecter son voisin, s'exprimer calmement, ne pas jeter de la nourriture, etc.

Chaque enfant est invité à respecter ces consignes.

L'allaitement

Il est possible pour les mamans de venir allaiter leur enfant dans la structure. Un fauteuil sera mis à leur disposition dans un espace calme si besoin.

Une procédure intitulée « comment recueillir, conserver et transporter votre lait maternel à la crèche (S'appuyant sur les préconisations du Ministère de la Santé) est à la disposition des familles pour les guider.

La diversification alimentaire

En général, les parents commencent la diversification alimentaire chez eux. Les professionnel(le)s attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et les différentes grandes étapes s'établissent en concertation avec eux.

3.2.2 Le sommeil

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance appelée somatotropine est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire afin que l'enfant puisse à nouveau être disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. En somme, dormir, c'est grandir.

Les siestes s'organisent dans des petits dortoirs : 1 pour les bébés, 2 pour les moyens-grands. Les enfants sont couchés dans la pénombre, les rideaux tirés.

Pour les bébés

Les bébés peuvent dormir à tout moment, à leur demande et selon leurs besoins. Ils sont couchés sur le dos dans de petits lits à barreaux. Les parents sont encouragés à fournir les objets familiers (gigoteuse, boîte à musique, peluche...) afin que l'enfant retrouve son cocon comme à la maison.

Un cale-bébé pourra être proposé.

Le personnel reste attentif aux signes de fatigue de l'enfant qui peut être couché en fonction de ce qu'il exprime quel que

soit le moment de la journée. La prise en compte des éléments transmis par les parents permet aussi d'ajuster la prise en charge (mauvaise nuit, réveil précoce...). S'il est malade, la sieste de l'enfant est organisée directement dans la section de façon à conserver une surveillance constante.

Pour les moyens-grands

Ils ont un temps de repos, sieste après le repas. L'organisation de la sieste tient également compte des besoins de l'enfant de cet âge, chaque enfant peut se reposer quand il en a besoin.

Les lits sont nominatifs. Les enfants enlèvent pantalon, chaussettes et pull avant de s'allonger et les rangent dans leur boîte prévue à cet effet. Une/un professionnel(le) est toujours présente pendant les temps d'endormissement. Pendant les temps de sommeil de l'enfant, l'équipe surveille et est vigilante au déroulement du sommeil pour réagir en cas de problème.

Aucun temps minimal de sieste n'est fixé. Les enfants qui dorment ne sont pas réveillés car si l'enfant dort c'est qu'il en a besoin. Cependant après 2 heures de sieste, la porte est ouverte et les bruits de la structure, des agents pénètrent doucement dans le dortoir.

Par ailleurs, ce n'est pas gênant si un enfant ne s'endort pas pendant le temps de sieste, il bénéficie d'un temps calme et de repos et retournera jouer dans la pièce de vie plus tôt que les autres.

Le réveil se fait de manière échelonné. Au fur et à mesure, les enfants intègrent leur salle pour des jeux calmes.

3.2.3 Hygiène et soins corporels

L'hygiène au quotidien

Au travers des soins d'hygiène, les objectifs de l'équipe sont de :

- respecter les besoins individuels
- assurer le bien-être de l'enfant
- favoriser l'autonomie
- respecter le corps et l'intimité (1 enfant à la fois pour le change)
- verbaliser ce que la/le professionnel(le) fait et va faire.

Les couches des enfants sont fournies par la structure et sont changées régulièrement. Le siège est lavé à l'eau et au savon doux liquide.

Le change de la couche est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées. Les enfants seront sollicités pour monter sur la table de change, participer au déshabillage. La/le professionnel(le) adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture, de ses appréhensions.

Les enfants se lavent les mains au lavabo, en arrivant, après le passage aux toilettes, avant chaque repas et après un atelier ou une sortie salissante.

De plus, le nez des enfants est régulièrement nettoyé. L'utilisation de la seringue de nettoyage est autorisée. Chaque enfant aura la sienne, apportée par la famille.

Une boîte de mouchoirs est toujours à disposition.

L'acquisition de la continence

Dans notre société, l'acquisition de la continence est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe à la croissance par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique vis-à-vis des adultes. C'est une étape de développement qui demande une certaine maturation.

L'apprentissage de la continence est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de

la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) de chaque enfant, et ne doit pas être perçue comme une contrainte. L'apprentissage de la continence doit s'accompagner en collaboration avec les parents.

3.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

3.3.1 Le jeu et les activités

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'éveil, le jeu, les ateliers

« Le jeu c'est le travail de l'enfant : c'est son métier, sa vie » Pauline Kergomard (fondatrice des écoles maternelles en France). Il apporte de vraies sources de plaisir et de découvertes.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative propose un aménagement de l'espace (changeant et rassurant) répondant aux différents besoins et âges des enfants.

- **Des jeux moteurs** dans la salle de motricité ou dehors toboggan, trotteurs, tricycles, draisiennes, ballons...
(Ils favorisent le développement physique de l'enfant, ils permettent les explorations motrices et spatiales et développent la conscience de son schéma corporel)
- **Des jeux symboliques ou d'imitation** garages, établis, dinette, poupées, jeux de construction, déguisements...
(Les activités libres sont des temps privilégiés durant lesquels l'enfant expérimente, découvre, développe sa créativité, son imagination et sa socialisation. Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome, créateur sans imposer de démarches ou consignes. Les enfants ont également le droit de ne rien faire s'il le souhaite.
Les jeux libres sont également pour les professionnel(le)s des moments privilégiés d'observation. L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.
Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.
- **Des ateliers**, puzzles, peinture, pâte à sel, découpage, enfilage, lectures, danser ...
(Pas de caractère obligatoire ; l'enfant y participe de manière volontaire en petit groupe, les consignes sont simples).

La salle de motricité, proche de l'espace de vie moyen/grands permet à cette tranche d'âge-là d'alterner défoulement et concentration.

La posture du/de la professionnel(le) n'est pas intrusive ; il est là pour étayer les apprentissages de l'enfant mais aussi pour laisser s'installer des interactions entre les enfants.

Un courant pédagogique est mis en place : *L'affordance ou la libre exploration.*

C'est l'idée que le tout-petit explore librement son environnement et les objets qui s'y trouvent.

Les enfants sont libres de transporter les jouets, les combiner entre eux à travers leur pièce de vie. (Ex : une voiture au coin dinette pour un lavage. Des cubes « en promenade » dans un sac, un sceau) (Ex : retourner des chaises pour en faire un parcours de motricité. Se mettre dans un carton et conduire)

Pour renforcer la mise en pratique de cette théorie, des objets de récupération ou des « objets non identifiés comme jouets » sont mis à la disposition des enfants après vérification de leur état.

Les jouets sont lavés régulièrement et entreposés dans un local de rangement (un protocole de nettoyage des jouets est en vigueur).

L'extérieur, un espace de vie à part entière

La structure est dotée d'un espace extérieur adapté ombragé, engazonné avec un peu de relief à certains endroits.

Des aménagements tels que des plots à marcher, des poutres d'équilibre, des passerelles favorisent l'exercice physique mais également les interactions.

Jouer dehors fait partie du quotidien des enfants moyens/grands.

Les apports au contact de la nature sont riches :

- Stimulation de l'éveil et des 5 sens
- Expérimentations, observations et découvertes diverses
- Créativité
- Respect de l'environnement
- Exercer sa motricité

Les enfants sortent au minimum 1 fois par jour.

Quand le temps le permet les aménagements intérieurs peuvent être en partie délocalisés à l'extérieur (un coin lecture, un espace pour dessiner, pour déjeuner etc...)

Quand le temps est très pluvieux les enfants peuvent se mobiliser sous le préau qui est en continuité directe avec leur pièce de vie.

Des sorties extérieures sont proposées pour découvrir l'environnement proche de la crèche : bibliothèque, boulangerie, parc.

Afin de profiter pleinement de la nature et de l'extérieur il est demandé aux parents d'habiller leur enfant avec des tenues vestimentaires en lien avec la météo.

« Il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais vêtements »

3.3.2 L'approche artistique et culturelle

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les ministères chargés de la petite enfance et de la culture sont engagés depuis 2017 dans un protocole d'accord interministériel pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, dans l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.

Ils soutiennent également l'intégration de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et

continue des professionnel(le)s de la petite enfance.

Au quotidien les activités artistiques sont :

Des ateliers manuels laissant libre cours à la créativité, imagination avec différents supports (peinture, collage, découpage, association de plumes avec la pâte à sel, etc...)

L'éveil musical : chanter, danser, comptines, sur différentes mélodies, langues, instruments de musiques...

L'éveil aux livres et à la lecture : toujours présents dans les pièces de vie, les enfants les utilisent soit seuls, soit accompagnés d'un adulte.

Les parents sont sollicités pour venir partager ces moments ou en organiser.

Des évènements sont mis en place :

Objectif pédagogique :

Développer un travail en réseau avec les différents partenaires (Service culturel et bibliothèque, RPE intercommunal, associations d'assistante maternelle, services périscolaire, animation, enfance et jeunesse)

- Semaine de la petite enfance

Depuis 2012 le service culturel, le service petite enfance de la ville de Semoy et le RPE intercommunal (Boigny-sur-Bionne, Saint-Jean de Braye et Semoy) organisent une « Semaine de la petite enfance »

Des ateliers, spectacle, conférence, exposition, intervenants extérieurs avec des compétences artistiques multiples sont programmés autour d'un thème. Familles, enfants, professionnel(le)s partagent un moment « à part » riche en interactions, échanges et découvertes.

- BB lecteurs

1 fois par mois 1 professionnel(le) bibliothécaire vient dans nos locaux pour présenter une animation autour d'un thème associant lectures, chants, jeux de doigts, écoute musicale etc...

A l'issue de cette séance une valise remplie de livres est à disposition des enfants.

Le service petite enfance emprunte tous les mois un panel de livres différents venant de la bibliothèque de Semoy ou départementale.

- Spectacle de Noël

En fin d'année, tous les ans un spectacle d'une compagnie adaptée « petite enfance » est présenté au sein de la structure.

- Journée festive « Familles en fête »

Les services Animation, jeunesse, périscolaire et petite enfance organiseront pour la 1^{ère} fois en 2025 un après-midi festif, fédérateur et intergénérationnel.

3.3.3 L'égalité garçon fille

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'équipe a participé en 2020 à une formation « les stéréotypes de genres » organisée par les services enfance, animation, jeunesse et scolaire suite à des constats perçus et entendus auprès d'enfants scolarisés.

Déjà sensibilisés, les professionnel(le)s portaient une attention particulière sur la non-stéréotypie du jeu auprès du tout-petit. Les enfants, filles ou garçons ont accès à tous les espaces de jeux et explorent la diversité des offres éducatives. Les échanges durant cette formation ont mis en évidence des axes d'amélioration pour transmettre une culture de l'égalité dès la petite enfance.

Une vigilance particulière dans ces domaines :

- La communication entre enfants
- La communication enfant-adulte
- La communication parent-professionnel(le)
- Encourager les enfants à reconnaître leurs émotions et à les communiquer
- Continuer à proposer des ateliers variés (danse, foot, bricolage, coiffeuse, jouer avec des poupées...)
- Choix éclairé dans la littérature jeunesse
- S'interroger sur ses pratiques, son comportement et les stéréotypes que chaque professionnel(le) pourrait véhiculer à son insu

3.4 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

3.4.1 La transmission des informations aux familles au quotidien

Les temps d'accueil (arrivée et départ) sont des moments privilégiés de partage d'informations entre les parents et l'équipe.

Lors de l'arrivée de l'enfant, le ou la professionnel(le) chargé(e) de l'accueil se rend disponible et à l'écoute des parents, elle/il recueille les informations transmises par la famille et les retransmet au reste de l'équipe. Lors du départ de l'enfant, l'équipe retransmet aux parents des informations sur le déroulement de la journée, sur des évolutions de l'enfant, des éléments organisationnels, etc. Il est toutefois important que les parents découvrent eux-mêmes les évolutions notables de l'enfant (la marche par exemple), l'équipe veille alors à laisser toute sa place à la famille.

Le temps de transmission est un moment important pour valoriser ce que l'enfant a vécu pendant la journée et faire le lien avec la maison. L'enfant est au cœur du sujet et est associé à ce temps. Les professionnel(le)s et les parents ont l'occasion d'échanger sur des pratiques éducatives, des conseils. Les temps de transmission sont assez courts. Si les parents ont besoin de discuter davantage avec l'équipe, ont des questions particulières, un rendez-vous peut leur être proposé.

Objectif pédagogique :

Permettre aux parents de participer lors de manifestations, sorties...

La place des familles au quotidien

Les familles ont toute leur place au sein de la structure par des espaces qui leur sont dédiés (hall d'accueil, coin allaitement) et accessibles (les salles de vie des sections).

La participation des familles dans les actions collectives

La structure met en place des manifestations ouvertes aux familles (spectacle de Noël, pique-nique de fin d'année, Semaine Petite Enfance). Ces événements visent à valoriser le monde de la petite enfance et les projets particuliers.

La réunion de rentrée permet aux nouveaux parents de se connaître et d'engranger diverses informations ; les familles sont invitées à participer activement à ces manifestations afin de s'impliquer dans la vie de la structure.

La structure est un espace de participation pour les parents, ils ont la possibilité d'y intervenir en mobilisant leurs

compétences particulières (ex : musique, jardinage...).

3.5 Les actions de soutien à la parentalité

Objectif pédagogique :

Apporter un soutien à la parentalité : accompagner les parents au quotidien (conseils, écoute, orientation...), individuellement et collectivement.

L'écoute, le conseil, l'orientation

L'équipe accompagne les parents au quotidien en se rendant disponible et à l'écoute. Des conseils et des orientations peuvent être apportés en fonction des sollicitations des parents, de leurs questionnements et de leurs besoins de soutien.

L'éducatrice(eur) de jeunes enfants de la structure est une personne ressource pour l'équipe afin d'accompagner chaque agent dans ce rôle de soutien à la parentalité. Elle/il est également ressource pour les parents qui ont besoin d'un accompagnement et d'une orientation particulière vers un dispositif adapté.

Les actions collectives de soutien à la parentalité

Le « café des parents » est un groupe de parole destiné aux parents. Il est à développer.

Le café des parents n'a pas de visée thérapeutique ; si des parents ont besoin d'une aide plus approfondie, ils seront orientés vers des partenaires.

3.6 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'application de la loi 2006-339 du 23 mars 2006 article 8, les bénéficiaires des minimas sociaux et qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion sociale et professionnel(le) bénéficient d'un contingent de places minimum dans les EAJE.

Au sein de la structure 1 place est automatiquement réservée.

3.7 Les partenariats et la communication

3.7.1 Les partenaires pédagogiques

La coordination, le travail en réseau

Un travail en réseau réunissant les acteurs de l'enfance-jeunesse du territoire est en train de se structurer. (Formations communes, Fête interservices, professionnel(le)s qui apportent ses compétences sur plusieurs secteurs).

Une coordination plus spécifique entre les acteurs de la petite enfance (petite crèche, RPE et associations d'assistantes maternelles) est à créer avec l'arrivée de tous dans ce Pôle petite enfance. (Des espaces partagés, plus de faciliter pour envisager des actions communes)

Les partenaires dans l'accompagnement des enfants et des familles

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) peut solliciter la crèche pour un accompagnement d'enfant et d'une famille en particulier. L'éducatrice(eur) de jeunes enfants est l'interlocuteur principal de ce partenaire par rapport au suivi individuel de certaines familles.

Le projet « découverte de l'école maternelle » se construit en partenariat avec les enseignants d'écoles maternelles, afin de préparer la scolarisation des enfants en amont de leur entrée à l'école. L'idée est de permettre aux enfants d'âge préscolaire fréquentant la crèche de découvrir l'école dans laquelle ils seront scolarisés, de partager des moments d'activité avec les enfants scolarisés, de faire connaissance avec les enseignants.

Deux types d'actions sont réalisés :

- La visite de l'école lors d'une matinée avec une référente de la crèche
 - Un échange entre les enseignants de maternelle et la/le responsable petite enfance concernant les futurs écoliers.
- Les familles sont invitées également par l'école à partager une matinée « jeux » avec leur enfant.

3.7.2 Les outils de communication

Objectif pédagogique :

Développer la communication afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.

Différents outils existent pour développer la communication de la structure vers l'extérieur et valoriser la vie interne de la structure :

- des articles dans le Kiosque (revue de la commune)
- de l'information sur les panneaux électroniques en entrées de ville
- de l'information sur le site internet de la ville
- de l'information sur l'espace citoyen (à développer)
- invitation du journaliste à couvrir des projets et événements festifs de la structure.
- des panneaux d'informations et d'affichage dans le hall d'accueil afin de, entre autre, relayer des actions portées par les partenaires ;

Une plaquette réalisée par le RPE en tant que guichet unique doit répertorier tous les modes d'accueil du territoire (structures publiques ou privées, collectives ou individuelles, MAM,) afin de rendre plus lisible l'offre proposée aux familles du territoire.

4. La démarche en faveur du développement durable

La collectivité est engagée dans la transition. Son objectif a été de mettre en œuvre un Plan d'Action de Descente Énergétique (PADE) dans 3 différents domaines : l'alimentation, le transport et l'énergie.

- Des travaux de rénovation thermique ont été réalisés en 2021 dans le bâtiment qui accueille les enfants (isolation, huisserie)
- La maison de la petite enfance, bâtiment matériaux bio-sourcés, écoresponsable, le label écolo crèche pour un accompagnement concernant : le jardin, le prestataire repas, le choix de matériaux pour équiper le pôle

Pour réduire l'impact environnemental, améliorer durablement la qualité de vie des enfants et des parents et les sensibiliser tous, l'équipe développe (déjà depuis 4 ans) des actions écoresponsables concrètes au quotidien auprès des enfants, parmi lesquelles :

- Tri des déchets, poubelle papier, poubelle déchets ménagers
- Vider les pichets d'eau au jardin
- Réalisation de peinture et pâte à modeler maison avec des produits alimentaires
- Sensibiliser les enfants au respect de la faune et la flore

- Utilisation de matériaux de récupération pour des ateliers pédagogiques (bouchons, papier, éléments naturels, feuilles d'arbres, pomme de pin, terre, eau, argile, tissus, vêtements et chaussures pour déguisements, piscine à « feuilles » etc...)
- Réalisation par l'équipe d'un sapin avec des palettes de récupération
- Utilisation de vaisselle en verre
- Achat de jouets bébé exclusivement en bois
- Utilisation de sur-chaussures lavables
- Des housses en tissu identifiées sont utilisées pour ranger les draps des enfants et ne pas les laver à chaque venue
- Boire l'eau du robinet (La qualité de l'eau est vérifiée mensuellement)
- Utilisation de couches et de produits hygiéniques respectueux de l'environnement et de la peau.
- Utilisation de produits ménagers écologiques
- Un Bio vapeur pour l'entretien des locaux est envisagé
- Collecter tous les bouchons dans un contenant à part pour une association

Ces actions sont données à voir dans le journal local de la commune.

Les parents sont informés par nos échanges lors des réunions d'informations, informelles au quotidien, et par des panneaux photos.

5. Conclusion et perspectives

Le projet pédagogique est un socle fondamental du travail des professionnel(les). Ce projet vit au quotidien et continuera donc d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs. Il sera obligatoirement revu tous les 5 ans.

Le présent projet d'établissement prend effet à compter du 1er septembre 2025. Validé en séance du conseil municipal de Semoy en date du 11 mars 2025

Fait à Semoy le

Laurent BAUDE Maire de SEMOY